

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**ACTUALISATION DES
GRILLES TARIFAIRES
SUR LE PLATEAU DE
PULS 15, LE PLATEAU
DE LA CITÉ DE LA
SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE
(CSI), L'ESPACE
CLAUDIUS VUARGNOZ
ET L'INCUBATEUR
GRAND FORMA**

N° CC_2026_0004

Séance du : mercredi 04 février 2026

Convocation du : 28 janvier 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Ines AYEYB par Michel BOUCHER, Louiza LOUNIS par Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Danielle COTTET par Yannick CHARVET, Sophie VILLARI par Nicolas LEBEAU-GUILLOT

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Amine MEHDI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

Vu la délibération n°CC_2025_0174 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025, relative à l'actualisation des grilles tarifaires sur le plateau de PULS 15, le plateau de la Cité de la Solidarité internationale (CSI), l'espace Claudius Vuargnoz et l'incubateur Grand Forma,

Vu l'avis conforme de la Trésorerie Principale en date du 4 décembre 2024,

Vu les conventions de mandat d'encaissement des recettes générées par la location des locaux appartenant à Annemasse Agglo, approuvées par délibération n°CC_2024_0166 en date du 18 décembre 2024 et inchangées,

Éléments de contexte général :

Dans le cadre ses compétences en matière de développement économique, mais aussi d'appui au développement de la formation et de l'enseignement supérieur, Annemasse Agglo porte un certain nombre de produits immobiliers dédiés aux acteurs économiques ou organismes de formation, incluant pour certains une location d'espaces (bureaux, salles...) associée à une offre de services plus ou moins étoffée :

Plateau de la Cité de la Solidarité Internationale (CSI). Annemasse agglo est propriétaire d'un plateau de 564 m² au 3ème étage du 13 avenue Emile Zola à Annemasse, au sein du quartier Etoile Annemasse-Genève. Ce plateau constitue le lieu « physique » permanent de la Cité de la Solidarité Internationale, à savoir un « tiers-lieu » ouvert à tous les acteurs de la solidarité internationale. Il comporte 12 bureaux meublés et équipés (de 11 à 37 m²) destinés à être loués principalement à des ONG, un espace d'accueil et de documentation, un espace détente/repas commun, et 2 salles de réunion. Les organisations hébergées dans ces locaux bénéficient d'une offre de services mutualisée.

Pépinière d'entreprises PULS et plateau « PULS 15 ». Annemasse Agglo est propriétaire d'un plateau de 571 m² dans le bâtiment Antares au sein de la ZAC Etoile Sud-Ouest, au 15 avenue Emile Zola à Annemasse, qui intègre en son sein une pépinière d'entreprises thématique (ville durable, ville inclusive, ESS, innovation technologique ou d'usages), et qui se veut un espace de rencontres, d'échanges et de services d'accompagnement attractif, ouvert au réseau d'acteurs constitué autour de l'outil « PULS, Locomotive ville durable », mais aussi plus largement aux créateurs et entrepreneurs du territoire. Il se compose plus précisément de 16 bureaux privatifs de taille variable destinés à la pépinière d'entreprises et de plusieurs espaces communs et partagés par les occupants du plateau (un espace d'accueil, un espace détente/repas commun, 2 salles de réunion, un espace de rencontre/réunion modulable dit « Lab », 2 box de travail collectif...).

Espace Claudius Vurgnoz. L'espace mutualisé et de formation du pôle d'activités économiques et solidaires Claudius Vurgnoz est composé d'une zone d'accueil, d'un hall et de 2 salles de réunions/formations entièrement équipées. Il s'agit de conforter la thématique du site autour de l'insertion et de la montée en compétences, en intensifiant sur ce lieu l'accueil de formations « insertion » et de la formation continue. Ce site peut également accueillir plus largement des conférences, rencontres professionnelles, expositions, et autres événements autour des thématiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), de l'insertion, du réemploi, et de l'économie circulaire.

Incubateur de formations supérieures « Grand Forma Annemasse ». Annemasse Agglo travaille depuis plusieurs années pour constituer un véritable Pôle de formations supérieures publiques et privées au sein de la ZAC Etoile Annemasse-Genève (« Campus de l'Etoile »). Dans l'attente, elle a d'abord structuré un site provisoire permettant l'accueil de formations supérieures, au 1er étage au 13 avenue Emile Zola à Annemasse. Le campus de l'Etoile (opération mutualisée entre le CHAL et Annemasse Agglo) va progressivement être mis en service sur le premier trimestre 2026. Ainsi, l'incubateur Grand Forma va définitivement prendre ses quartiers au sein de ce nouveau bâtiment mutualisé avec les formations de l'IFPS. 3 salles de cours, de type TD, seront proposées aux établissements de formation, qui bénéficieront d'espaces privilégiés pour l'accueil d'étudiants (espace restauration, foyer des étudiants, bureau des associations, espaces de travail) et des formateurs (espace de détente, bureaux formateurs et bureaux de rdv).

Pour rappel, Annemasse Agglo a délégué l'intendance et la gestion de ces espaces auprès d'un prestataire au titre de marchés publics d'assistance au développement économique et à l'orientation, aux compétences et à la formation.

Depuis le 1er Janvier 2025 (et par délibération n°CC_2024_0166), et avec une logique de simplification, d'harmonisation et de meilleure réactivité, il a été décidé d'étoffer les missions du prestataire avec un mandat de gestion administrative et comptable avec comme missions :

- la préparation, la rédaction, le suivi et la gestion des conventions et contrats d'occupation ou de mises à disposition existants et à venir ;
- le contrôle des assurances des locataires/occupants ;
- la signature, pour le compte d'Annemasse Agglo, de ces conventions et contrats d'occupation ou de mises à disposition ;
- le suivi comptable des occupations et mises à disposition concernées. A cet effet, Annemasse Agglo donne mandat au gestionnaire pour percevoir les recettes prévues (loyers, redevances ; charges locatives afférentes, cautions et forfaits divers...) et pour procéder au reversement de celles-ci à Annemasse Agglo.

Ces conventions de mandat (développement économique et formation) restent en vigueur et sont inchangées.

L'incubateur Grand Forma, va progressivement être mis en service au cours du 1er trimestre 2026 au sein du Campus de l'Etoile. C'est pourquoi, et par délibération du 17 Décembre 2025, la grille tarifaire de ce service a été modifiée, tenant en compte des nouveaux espaces (salles de cours) et services (aux étudiants et aux formateurs).

Néanmoins, il restait à intégrer un autre espace à ce service qu'est l'amphithéâtre de 250 places ayant un usage mutualisé avec le CHAL (pour les formations de l'IFPS ou autres conférences), il était nécessaire d'obtenir au préalable, l'accord du CHAL et de l'IFPS.

Afin de pouvoir proposer cet espace au sein du service de l'incubateur Grand Forma, il est donc nécessaire d'actualiser la grille tarifaire.

Dans le même temps, afin de conforter la thématisation « insertion et formation professionnelle » de l'espace Claudius Vuargnoz et pour dynamiser l'espace, il est proposé d'intégrer à la grille tarifaire le Hall d'accueil (espace aujourd'hui non valorisé). En effet, cet espace équipé (manges-debout) et spacieux est idéal pour la tenue d'animations ou de pots en marge de réunions. Ceci permet de davantage cibler les associations locales (pour leur Assemblée Générale ou Conseil d'Administration).

Il est proposé de maintenir la gratuité de cet espace pour les établissements publics d'enseignement.

Il est donc nécessaire d'également actualiser la grille tarifaire de l'espace Claudius Vuargnoz en intégrant un tarif unique pour le Hall, ainsi qu'une version complète (pour l'utilisation complète de l'espace Vuargnoz en simultané à savoir les 2 salles de réunion ainsi que le Hall d'accueil).

Les grilles tarifaires des autres produits immobiliers (PULS 15 et CSI) sont inchangées et jointes en annexe de la présente délibération.

Évolutions opérées par rapport aux grilles tarifaires actuelles :

- **Plateau de la Cité de la Solidarité Internationale**

Inchangée, jointe en annexe de la présente délibération.

- **Pépinière d'entreprises PULS et plateau « PULS 15 »**

Inchangée, jointe en annexe de la présente délibération.

- **Espace Claudius Vuargnoz**

Intégration du Hall d'accueil dans la grille tarifaire.

La nouvelle grille tarifaire proposée figure en annexe n°3 de la présente délibération.

- **Incubateur Grand Forma**

Intégration de l'amphithéâtre de 250 places dans la grille tarifaire.

La nouvelle grille tarifaire proposée figure en annexe n°4 de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les nouvelles grilles tarifaires ci-annexées à la présente délibération ;

DE DIRE que ces nouvelles grilles tarifaires seront applicables à compter du 15 Février 2026 ;

DE DIRE que la présente délibération abroge et remplace la précédente délibération susvisée en ce qui concerne les grilles tarifaires ;

DE DIRE que ces tarifs seront susceptibles d'évoluer à tout moment par délibération modificative ;

DE DIRE que les termes des deux conventions de mandat restent en vigueur et inchangés.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 06/02/2026

Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 06/02/2026

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0004-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ANNEXE n°1

Grille tarifaire sur le plateau de la Cité de la Solidarité Internationale

1. Location de bureaux

| | Tarifs (HT) |
|--|--------------------------------|
| Bureau 1 ou 2 places (entre 11 et 18 m ²) | 14 € HT/m ² /mois |
| Bureau 3 places et plus (à partir de 19 m ²) | 13,5 € HT/m ² /mois |

Ces tarifs s'appliqueront pour les nouveaux locataires à compter du 1er janvier 2025. Ils s'appliqueront également pour les occupants actuels à l'occasion du renouvellement de leurs conventions et contrats d'occupation.

Le dépôt de garantie demandé aux locataires des bureaux sera équivalent à 1 mois de loyer HT.

2. Location en coworking et salles de réunion (maximum 20 personnes)

| | Tarifs (HT) |
|--|---------------------|
| 1 poste de travail (sans abonnement annuel) | 25 € HT par jour |
| 1 poste de travail (avec abonnement annuel) | 20,83 € HT par jour |
| Salle de réunion : - pour locataires de bureaux à la CSI - pour les services d'Annemasse Agglo | gratuit |
| Salle de réunion avec abonnement annuel | 33,33 € HT par jour |
| Salle de réunion sans abonnement annuel | 66,66 € HT par jour |
| Montant abonnement annuel | 25 € HT par an |

Le dépôt de garantie demandé à tout locataire de salles est de 500 €

Perte d'un badge : facturation de 42 € HT

3. Tarifs photocopies

| PHOTOCOPIE DE DOCUMENT | | |
|--|--------------------|-------------|
| Au profit de tiers | | |
| Copie Noir/Blanc A4 recto (unité) | 0,030 € | 0,030 € |
| Copie Couleur A4 recto (unité) | 0,090 € | 0,090 € |
| Travaux réalisés par prestataire externe (unité) | frais réels | Frais réels |



ANNEXE n°2

Grille tarifaire Pépinière d'entreprises PULS et plateau « PULS 15 »

1. Location en pépinière d'entreprises PULS

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| | Loyer HT/mois | Loyer HT/mois | Loyer HT/mois |
| BUREAU 1 PLACE (entre 9,1 et 13,5 m ²) | 170,00 € | 225,00 € | 280,00 € |
| BUREAU 2 PLACES (entre 16,5 et 23,2 m ²) | 260,00 € | 355,00 € | 450,00 € |
| BUREAU 6/7 PLACES (52 m ²) | 520,00 € | 730,00 € | 1 050,00 € |
| ATELIER EXCLUSIVEMENT (52 m ²) | 420,00 € | 490,00 € | 570,00 € |
| 1 place de parking | 50 € | 50 € | 50 € |

Le dépôt de garantie demandé aux locataires des bureaux ou atelier est équivalent à 1 mois de loyer HT.

Ces tarifs s'appliqueront pour les nouveaux locataires à compter du 1^{er} janvier 2025. Ils s'appliqueront également pour les occupants actuels à l'occasion du renouvellement de leurs conventions et contrats d'occupation.

2. Location en coworking et salles de réunion - plateau « PULS 15 »

| | Tarifs (HT) |
|--|-------------------|
| 1 poste de travail pour un résident Rez-up (suivi par le dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise Rez-up) | 60 € HT par mois |
| 1 poste de travail pour autre résident (résident Frenchtech ou autre résident répondant aux conditions d'accueil sur le plateau « PULS 15 ») | 110 € HT par mois |

| | Salle Blaise Pascal (10 personnes) | Salle Hedy Lamarr (15 personnes) | Salle Blaise Pascal + Hedy Lamarr (20/25 personnes) | Espace Lab (8 personnes assises – 20/30 personnes debout) |
|--|------------------------------------|----------------------------------|---|---|
| - Locataires de la pépinière d'entreprises PULS - Partenaires Rez-up et partenaires du réseau PULS (ne réalisant pas d'actions payantes dans les salles) | gratuit | gratuit | gratuit | gratuit |
| - Partenaires du réseau PULS réalisant des actions payantes dans les salles - Autres utilisateurs (répondant aux conditions d'accueil sur le plateau « PULS 15 ») | Tarifs ci-dessous | Tarifs ci-dessous | Tarifs ci-dessous | Tarifs ci-dessous |
| location demi-journée | 35 € HT | 45 € HT | 70 € HT | 70 € HT |
| location journée | 70 € HT | 90 € HT | 140 € HT | 140 € HT |
| Location soirée | 35 € HT | 45 € HT | 70 € HT | 70 € HT |

Le dépôt de garantie demandé à tout locataire de salles est de 500 €

Perte d'un badge : facturation de 42 € HT

3. Tarifs photocopies

| PHOTOCOPIE DE DOCUMENT | | |
|--|-------------|-------------|
| Au profit de tiers | | |
| Copie Noir/Blanc A4 recto (unité) | 0,030 € | 0,030 € |
| Copie Couleur A4 recto (unité) | 0,090 € | 0,090 € |
| Travaux réalisés par prestataire externe (unité) | frais réels | Frais réels |



ANNEXE n°3

Grille tarifaire sur l'Espace Claudius Vuargnoz

Location salles de réunion

| | Salle Henriette d'Angeville (63m ²) | Salle Jacques Balmat (42m ²) | Hall (Espace évènementiel) | Espace Vuargnoz complet (2 salles + Hall) |
|--|---|--|----------------------------|---|
| - Locataires des autres espaces du bâtiment Claudius Vuargnoz - Etablissements publics d'enseignement secondaire et supérieur à caractère administratif | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Autres utilisateurs | Tarifs ci-dessous | | | |
| location demi-journée | 50 € HT | 40 € HT | 50€ HT | 130€ HT |
| location journée | 100 € HT | 80 € HT | 100€ HT | 270€ HT |

Au-delà d'un équivalent de 10 jours d'occupation sur une même année (année civile) par un même utilisateur, une réduction de 10% sera pratiquée sur le tarif de location.

Au-delà d'un équivalent de 50 jours d'occupation sur une même année (année civile) par un même utilisateur, une réduction de 30% sera pratiquée sur le tarif de location.

Le dépôt de garantie demandé à tout locataire de salles est de 500 €

Perte d'un badge : facturation de 42 € HT

Option ménage (au réel, selon tarification appliquée sur le site)



ANNEXE n°4

Grille tarifaire sur l'incubateur Grand Forma – Campus de l'Etoile

1. Location salles de cours et place de stationnement

| Salles de TD (30 places) | | Tarifs pour 1 salle | Tarifs pour 1 place de stationnement |
|---|-----------------------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Etablissements publics d'enseignement du secondaire et supérieur à caractère administratif | | Gratuit | Gratuit |
| Autres établissements et organismes de formation (répondant aux conditions d'accueil dans l'incubateur grand forma) | | Tarifs ci-dessous | Tarifs ci-dessous |
| | location demi-journée | 80€ HT | 5€ HT |
| | location journée | 150€ HT | 5€ HT |
| | Location soirée (à partir de 18h) | 100€ HT | 5€ HT |

Au-delà d'un équivalent de 20 jours d'occupation sur une même année scolaire (soit du 01/09 d'une année N au 31/08 de l'année N+1) par un même établissement ou organisme de formation, une réduction de 10% sera pratiquée sur le tarif de location des salles uniquement.

| Amphithéâtre (250p) | | |
|---|----------------------|----------------------|
| Location « usage premier lié à la formation » : cours / Examen / diplômes | Sans office traiteur | Avec office traiteur |
| Location IFPS / Grand Forma (établissements publics d'enseignement secondaire et supérieur à caractère administratif) | Gratuit | Gratuit |
| Autres établissements et organismes de formation (répondant aux conditions d'accueil de l'incubateur Grand Forma) | Tarifs ci-dessous | |
| Location demi-journée | 150€ HT | 300€ HT |
| Location journée | 300€ HT | 500€ HT |
| Location soirée (à partir de 18H) | 200€ HT* | 500€ HT* |
| Location « Autres » | Sans Office traiteur | Avec Office traiteur |
| Via Annemasse Agglo (Club RH, Adel, Parlons Eco, CSI, Cités des Métiers, COFG...) avec présence du gestionnaire pendant l'évènement | Gratuit | Gratuit |
| Autres (partenaires emploi-formation, associations, France Travail, partenaires de l'IFPS...) – location indépendante | Tarifs ci-dessous | |
| Location demi-journée | 200€ HT | 300€ HT |
| Location journée | 400€ HT | 500€ HT |
| Location soirée (à partir de 18H) | 300€ HT* | 500€ HT* |

*Sans prise en compte d'un éventuel surcout de sécurité, pouvant être refacturé

Dépôt de garantie :

Le dépôt de garantie demandé à tout locataire est de 500 €.

Accès :

Le Bâtiment est soumis à contrôle d'accès (badges et/ou clés), toute éventuelle perte sera facturée selon la grille ci-dessous :

- Perte d'un badge : 42€ HT
- Perte d'une clé simple : 250€ HT
- Perte d'un passe partiel : 4167€ HT

Ces tarifs s'appliqueront pour les nouveaux locataires à compter du 1^{er} janvier 2026. Ils s'appliqueront également pour les occupants actuels à l'occasion du renouvellement de leurs conventions et contrats d'occupation.

2. Tarifs photocopies

| PHOTOCOPIE DE DOCUMENT | | |
|--|-------------|-------------|
| Au profit de tiers | | |
| Copie Noir/Blanc A4 recto (unité) | 0,030 € | 0,030 € |
| Copie Couleur A4 recto (unité) | 0,090 € | 0,090 € |
| Travaux réalisés par prestataire externe (unité) | frais réels | Frais réels |